

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en villes

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION
DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ET DU DEVELOPPEMENT
AGRICOLE DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT L'AGROECOLOGIE

Septembre 2017

Chantier

3

Économie agricole et gouvernance alimentaire
des agglomérations

Le CETA d'Aubagne et la marque collective locale « Les Jardins du Pays d'Aubagne »

Fiche n°1

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches
expérience
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès de personnes ressources.

Le CETA d'Aubagne et la marque collective locale

« Les Jardins du Pays d'Aubagne »

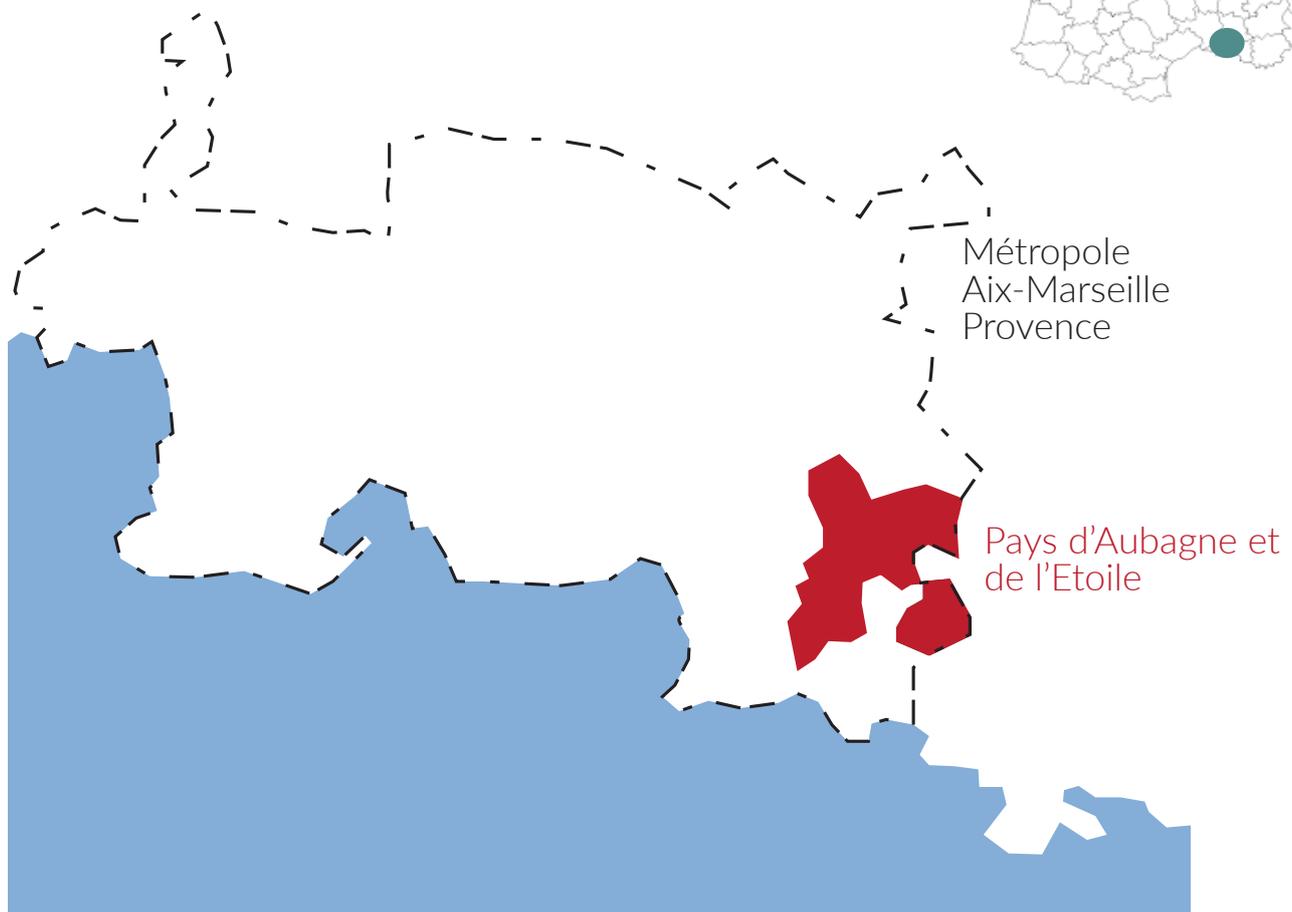
Résumé

La mise en place d'une Charte Agricole sur le Pays d'Aubagne a permis de répondre à une volonté de maintenir l'agriculture périurbaine. Inscrit dans les objectifs, un Centre d'Etudes Techniques Agricoles (CETA) a vu le jour pour regrouper une grande diversité de producteurs du territoire autour de projets de développement agricole. La valorisation des produits locaux par une marque collective locale « Les Jardins du Pays d'Aubagne » est l'un des axes du travail du CETA que cette fiche souhaite approfondir.

Catégories d'expérience

- Action alimentaire
- Agriculture urbaine et sociétale
- Agritourisme
- Aide à l'installation ou à la diversification
- Commercialisation
- Développement de la production biologique
- Filière territorialisée
- Marque territoriale
- Projet public de zone agricole périurbaine nourricière
- Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Localisation



Le territoire

Description

Situé à l'Est de la nouvelle Métropole Aix-Marseille-Provence, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile, correspondant à l'ancienne Communauté d'agglomération du même nom, est composé de 12 communes. Il se situe à cheval entre les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. A ce jour, plus de 100 000 habitants y vivent, sur 25 000 ha. Il est situé à 15 km de Marseille et est entouré de 3 massifs, le Garlaban, Regagnas et la Sainte-Baume.

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile compte 890 ha de SAU, mais a un potentiel agronomique de 1 500 ha. Il dispose d'une grande variété d'agricultures méditerranéennes : une agriculture diversifiée sur Auriol, Roquevaire et Saint Zacharie, une plaine agricole à vocation maraîchère à Aubagne, un terroir viticole à Cuges-les-Pins et une agriculture de coteaux dans le Pays de l'Étoile.

Contexte socio-économique

Sur le territoire de l'ancienne agglomération d'Aubagne, 68 agriculteurs professionnels travaillent sur 58 exploitations, majoritairement petites (d'une taille médiane de 4,2 ha), spécialisées et peu mécanisées. Le territoire présente une agriculture périurbaine essentiellement tournée vers le maraichage diversifié de plaine (légumes et fruits), dont plus de 40% de la production est valorisée en circuits courts (vente directe à la ferme, marché, AMAP, ...). L'évaluation de la Charte Agricole de 1992 et le diagnostic agricole du SCoT ont montré que les circuits courts étaient en très forte augmentation depuis 15 ans. Des producteurs écoulent également leur production en gros ou demi-gros en GMS locales, sans passer par les centrales d'achat.



L'expérience

Historique

Dès 1992, suite à une étude-diagnostic du territoire, la mairie d'Aubagne a initiée la mise en place de la Charte Agricole du Pays d'Aubagne dans le but de maintenir son agriculture péri-urbaine. De cette charte, approuvée le 19 février 1992, émane le CETA d'Aubagne et les différentes actions de valorisation des produits du territoire. La Charte Agricole repose sur quatre axes :

- Action foncière : convention d'intervention avec la SAFER, mise en place d'une commission d'examen des permis de construire en zone agricole sur Aubagne, dispositif de rétrocession à

taux 0 sur 10 ans pour faciliter l'accès au foncier aux agriculteurs.

- Modernisation du réseau d'irrigation (avec création de l'Association des Arrosants pour la Modernisation des Irrigations d'Aubagne – ASAMIA) (1).
- Création d'un Centre d'Etudes Techniques Agricoles (CETA), pour faciliter l'accès au conseil technique au plus grand nombre d'agriculteurs.
- Création d'une marque territoriale collective : Les Jardins du Pays d'Aubagne.

(1) ASAMIA est une association syndicale autorisée dont l'objet est l'irrigation sous pression de la plaine de Beaudinard à Aubagne. L'association compte 652 bornes d'irrigation, et 538 adhérents pour un périmètre de 329 ha. Le réseau de l'ASAMIA compte environ 45 km de canalisations enterrées, pour une grande partie posée en deux tranches de travaux : 34 km de réseau posés en 1994 et 11 km de réseau posés en 2001.



© Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Suite à cela, la marque commerciale collective « Jardins du Pays d'Aubagne » a été lancée en 1996 pour valoriser les produits locaux issus de l'agriculture périurbaine. Les produits sous cette marque se différencient sur les marchés par leur fraîcheur, leur qualité et leur origine locale. C'est ainsi que les mots d'ordre des « Jardins du Pays d'Aubagne » sont devenus « Plus Frais, Plus Près ». Une commission a ensuite été créée en 2000 pour élaborer une véritable démarche de qualité. Depuis la création de cette marque, des actions de promotion, ponctuelles ou régulières, ont été menées par le CETA et le Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

- Fête anniversaire de la marque, accompagnée d'une campagne publicitaire depuis 2004 (désormais intégrée à la Fête biannuelle du Soleil).
- Foires locales sur les produits de terroir.
- Mise en place d'un site internet de la marque en 2005.
- « Fermes ouvertes » : visites gratuites d'exploitations depuis 2006 (en 2011, cela représentait 200 visiteurs sur 7 exploitations).
- « La Route des Fermes » : plaquettes et signalétique indiquant les producteurs de la marque qui vendent leur production en direct à la ferme.

- Création d'un Espace Producteurs sur le marché d'Aubagne en 2006, auquel certains adhérents de la marque participent.

Après un bilan largement positif réalisé en 2008, il était apparu nécessaire d'actualiser la Charte Agricole pour renforcer les points forts et s'adapter aux nouveaux défis qu'impose la recherche d'un développement soutenable préservant les milieux naturels, contribuant équitablement au bien-être de tous et assurant la prospérité économique des agriculteurs. La communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a donc procédé en 2011 à l'écriture d'une nouvelle charte co-construite. Ainsi, les 5 défis à relever, déclinés en 73 axes de travail et actions, ont été définis suite à un processus de large concertation associant élus, techniciens, société civile, citoyens et bien sûr agriculteurs.

Enfin en 2016, la métropole Aix-Marseille Provence a à son tour repris cette politique.

En 2016, Le CETA a lancé « Chez les Producteurs », un point de vente collectif regroupant 20 producteurs locaux sur Aubagne. Les agriculteurs y proposent des produits en agriculture biologique ou agriculture raisonnée. La marque « les Jardins du Pays d'Aubagne » en est le support avec au moins 60% des producteurs du point de vente l'utilisant mais il y a également d'autres produits pour compléter la gamme, le tout 100% local. La vente garde un statut de vente directe, dans le prolongement des exploitations de chaque producteur. On y trouve toujours un producteur à la vente en magasin.

Aujourd'hui

Pour vendre leurs récoltes sous la marque, les producteurs doivent être agriculteur, adhérer au CETA, respecter le cahier des charges de la marque, et produire sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (et Gémenos). Leur engagement dans cette démarche de qualité passe par différents documents qu'ils ont signés et qui régissent les modalités d'utilisation de la marque :

- Une convention d'utilisation et de contrôle de la marque.
- Un cahier des charges, qui est actuellement en cours de révision. Un cahier des charges spécifique pour le miel et le fromage de chèvre a été réalisé en 2004, ces produits étant désormais autorisés dans la marque.

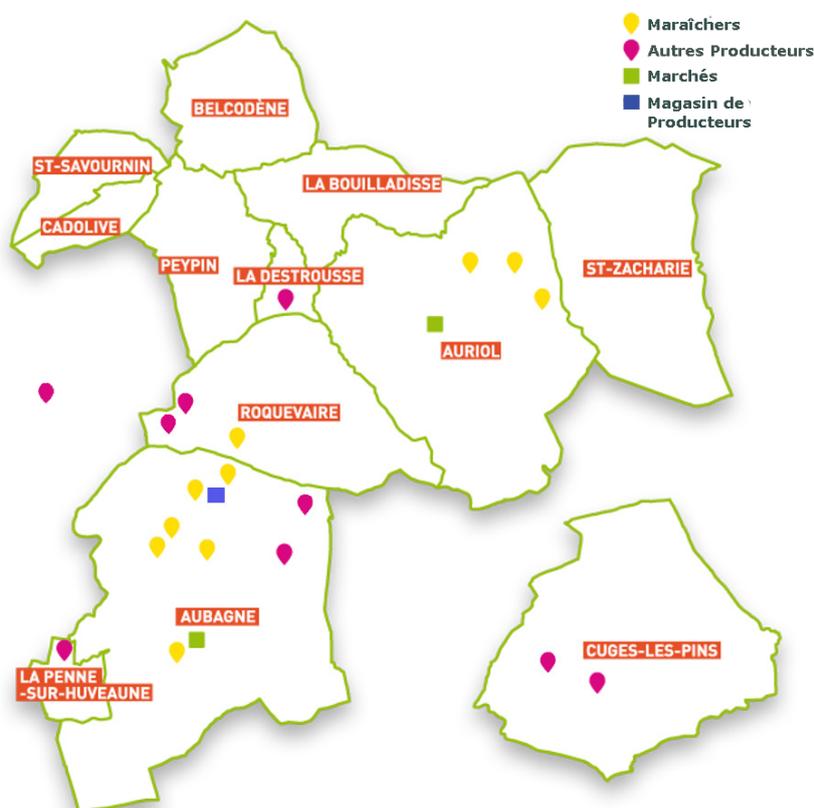
Les agriculteurs participant à l'Espace des Producteurs doivent respecter la « Charte

des engagements de l'Espace Producteurs du marché d'Aubagne », charte qui garantit pour les consommateurs des produits issus d'exploitations à taille humaine, pour une production de qualité, ancrée sur le territoire et un contact privilégié avec le producteur. Ils sont sélectionnés par le CETA, l'ADEAR et la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.

Perspectives

Le CETA a pour objectif de développer la marque et d'étendre le nombre de producteurs concernés, tout en restant sur le même territoire. Or le changement d'échelle du collectif est un enjeu délicat car il existe un risque de diminution des relations personnalisées avec chaque adhérent, relations qui font la force et la spécificité du collectif.

Un projet de transformation (légumes et fruits) est en préparation.



Le collectif

Description

Le CETA du Pays d'Aubagne est une association loi 1901. Elle a pour but d'apporter un appui technique à ses adhérents et d'animer la valorisation locale des produits, notamment via la marque « Les Jardins du Pays d'Aubagne ».

Ce sont à 80% de maraîchers, mais il compte également parmi ses adhérents des éleveurs, apiculteurs, viticulteurs, producteurs d'huile de safran... Il n'est ni orienté filière ni produit. Il y a tout type de producteurs, comme par exemple de nouveaux agriculteurs qui se lancent en permaculture ou biodynamie sur de très petites surfaces. Même pour les maraîchers, il y a des producteurs « hors sol », d'autres « tout sol ».

La gestion est assurée par un conseil d'administration constitué d'agriculteurs. Les décisions stratégiques se font collectivement, comme par exemple la révision du cahier des charges de la marque collective. Le CETA est composé de 63 adhérents en 2017, tous agriculteurs. Deux techniciens de formation ingénieur sont salariés de l'association. L'un apporte le conseil technique et l'autre assure la gestion de l'association et l'accompagnement des projets.

Modèle économique

Le montant de l'adhésion a été fixé avec 4 niveaux en fonction des services et de l'utilisation ou non de la marque « les Jardins du Pays d'Aubagne » :

- Adhésion basique (96 €),
- Adhésion avec marque (152 €),
- Adhésion avec suivi technique régulier sans marque (224 €),
- Adhésion avec suivi technique et avec la marque (279 €).

Ces montants d'adhésion sont donnés à titre indicatif et représentent un total d'environ 10 000 € annuels.

Le modèle économique du CETA repose donc principalement sur la subvention du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, maintenant intégré à la Métropole Aix-Marseille Provence (Conseil de Territoire d'Aubagne et de l'Etoile). Elle reste basée sur l'équivalent de deux temps pleins de conseillers et des compléments en fonction des projets (communication pour la marque et pour le magasin de producteurs,...).

Le CETA doit trouver un juste milieu entre des projets plus politiques et visibles qui vont être support du CETA par rapport à la collectivité et des projets plus techniques qui vont répondre aux intérêts directs des producteurs.

Pour la mise en place du magasin, le CETA a bénéficié d'une subvention de projet spécifique de 8 000 € correspondant à la réalisation des différentes études.



Les structures de développement agricole

Le CETA apporte un appui technique à ses adhérents et participe au développement agricole du Pays d'Aubagne depuis 1994 en réalisant des activités diversifiées.

Premièrement, un appui technique agricole, en maraîchage, cultures légumières, arboriculture, oléiculture et viticulture. Indépendant de toute activité de vente ou d'application de produits phytopharmaceutiques, le CETA est agréé en ce sens par la DRAAF. Le conseil technique consiste en des visites régulières du technicien sur les exploitations pour des conseils personnalisés (mesures prophylactiques et phytosanitaires, irrigation, variétés adaptées, analyses de sol...), un suivi phytosanitaire par le relevé de pièges et des expérimentations en collaboration avec l'APREL (Association de recherche et d'Expérimentation Légumière).

En parallèle, le CETA a mis en place un appui aux projets individuels et collectifs : création et suivi de magasins collectifs, animation de l'Espace Producteurs du marché d'Aubagne, montage de dossiers pour les agriculteurs, organisation de formations selon les besoins...

Enfin, il est en charge du suivi et de l'animation de la marque collective « Les Jardins du Pays d'Aubagne ». Il assure le suivi de la démarche qualité (révision du cahier des charges, organisation de contrôles externes, mise en place et suivi chez les agriculteurs de documents d'enregistrement des pratiques culturales,...) et des actions de promotion et de communication (journée fermes ouvertes, site internet,...).

Le collectif emploie en direct deux conseillers en interne qui interviennent sur tous les sujets et se

répartissent les fonctions du conseil agricole de la manière suivante :

- Bernold Poinas est spécialisé dans le développement local et les projets collectifs de circuits courts.
- François Verrier est plus sur un métier de conseil technique.

En plus de cela, ils assurent tous les deux la veille technologique, en interne mais surtout grâce à leurs relations externes, ainsi que les formations aux agriculteurs et l'animation des réunions.

En fonction des projets et des thématiques, les conseils se font soit collectivement soit individuellement. En général, les conseils techniques sont plus souvent individuels. Pour ce qui est de l'accompagnement collectif, on distingue les plus petits projets regroupant 4-5 producteurs, plus proches de formations techniques, des gros projets regroupant des cercles de 15-20 producteurs.

Le CETA ne travaille pas seul pour accompagner les agriculteurs, d'autres conseillers interviennent sur les différents projets.

- Les conseillers de la Chambre d'agriculture, dont André Villeneuve, sont très présents sur la majorité des projets.
 - Les conseillers de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont Martine Théron (qui intervient plus globalement dans le cadre de la Charte Agricole).
 - Les conseillères de la FN GEDA / Trame, Marion Vandembulcke et Agnès Cathala, qui apportent des informations plus ponctuelles sur demande.
- D'autres organisations interviennent auprès de certains producteurs sur des projets, tels l'ARDEAR et Agribio.



Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

Le développement agricole

Sur le Pays d'Aubagne, le développement agricole se fait grâce à un travail commun des différents organismes de conseil. Le CETA parle de « co-travail » entre collègues. Les projets en partenariat sont très appréciés, car ils permettent d'ouvrir les champs et de bénéficier de portages plus forts.

Ces partenariats ne sont pas toujours organisés de la même façon : selon les projets et les expertises nécessaires, les porteurs de projet peuvent varier. Sur certains projets, le CETA n'intervient que comme prestataire pour des heures données, et les projets sont portés par d'autres acteurs ou montés en partenariat. Par exemple, le projet de Zone Agricole Protégée à Cuges-les-Pins est très lourd pour le CETA d'Aubagne, tout comme celui du Contrat Rivière. Il n'est donc pas porteur et ce sont d'autres conseillers qui interviennent le plus. Le seul projet qui est porté en propre par le CETA est la création du magasin de producteurs. Là encore, il y a un travail commun avec Trame PACA qui a appuyé ce projet ponctuellement.

Le CETA du Pays d'Aubagne est devenu un interlocuteur majeur pour les projets agricoles du territoire notamment grâce à sa proximité avec les producteurs. Accumulant les connaissances aux côtés de ses agriculteurs membres et développant ses relations externes avec d'autres organismes de conseil lors de projets, notamment avec les autres CETA, celui d'Aubagne est devenue source d'expertises dans de nombreux domaines en lien avec le développement agricole du territoire.

Le réel succès de ce collectif provient de l'hybridation réussie entre un conseil interne très personnalisé et relativement complet, qui se caractérise par une forte proximité et connaissance des adhérents, et de multiples conseils d'horizons très diversifiés.

La place des agriculteurs

La formation du CETA d'Aubagne a découlé d'une volonté politique d'instaurer un collectif de producteurs sur le territoire et est toujours autant porté par les différents organismes. En somme, le collectif fonctionne en partenariat avec la collectivité.

Pour autant, on y retrouve des agriculteurs moteurs dans les projets et dans les choix d'orientations. A l'origine, la collectivité s'est appuyée sur un CETA déjà existant regroupant moins de 10 agriculteurs. C'est ce noyau de producteurs qui a été renforcé et a servi de fondement à la démarche collective sur le territoire.

Le groupe d'agriculteurs a su devenir autonome de tous organismes extérieurs pour la gestion administrative de l'association et de la marque : l'animation est interne, notamment grâce à des salariés. Ils sont cependant toujours dépendants d'organismes extérieurs pour les appuyer dans leurs différents projets, malgré une partie du conseil internalisée.

Notons également que le CETA d'Aubagne est un groupement d'agriculteurs aux productions très différentes, qui dépasse les frontières des filières pour créer une dynamique commune sur le territoire.

L'innovation

L'innovation de ce collectif réside principalement dans ses liens avec la collectivité et son dynamisme autour des circuits courts. Il réside également dans la diversité de ses adhérents et son ouverture à des conseils extérieurs.

L'agroécologie

La nouvelle charte de 2011 laisse une large place à la problématique de l'agriculture durable et du changement climatique. Si les critères en lien avec l'agroécologie ne sont pas des plus stricts, cela permet à la marque de rester accessible à plus de producteurs et d'entrer ainsi dans une démarche de progression inclusive.

Contacts

Bernold Poinas

CETA du Pays d'Aubagne

Conseiller-animateur

04.42.73.90.53

cetaaubagne@free.fr

Martine Therond

Conseil de territoire Pays d'Aubagne -
Métropole Aix-Marseille Provence

04 42 62 81 30

martine.therond@ampmetropolefr

Site internet : www.jardinsdupaysdaubagne.com

Terres en villes :

Serge Bonnefoy

Secrétaire technique

serge.bonnefoy@terresenvilles.org

04 76 20 68 28

Léa Viret

Stagiaire

lea.viret@terresenvilles.org

01 40 41 84 12

Paul Mazerand

Chargé de mission

paul.mazerand@terresenvilles.org

01 40 41 84 12



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

